



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** du centre pénitentiaire d'Aix-Luyne

LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT !!!

Suite aux lettres ouvertes adressées par **FO Justice** au Directeur de l'Administration Pénitentiaire (DAP), au Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille, et aux différentes questions diverses prévues pour le comité technique spécial (CTS) du 15 juin, la direction locale a reçu notre organisation syndicale (OS) au cours d'une réunion bilatérale.

VOUS avez demandé...

FO Justice a obtenu **POUR VOUS**

➔ La livraison du **DATA CET** à la mi-2023, **MAIS**, dans l'intervalle il sera effectué :

- ▶ une note à l'intention du personnel sur la marche à suivre en cas de panne du matériel informatique dans les postes de sécurité (distribution des clés d'intervention),
- ▶ des travaux sur la cour de promenade d'Aix 1 sur le bâtiment C, qui a été choisi compte tenu des nombreuses projections. Un devis sera réalisé le jeudi 30 juin (bardage sur le grillage existant sur la Maison d'Arrêt de Grasse). Si le dispositif fonctionne il sera étendu aux cours de promenades des bâtiments A et B,
- ▶ une uniformisation des boutons coup de poing sur l'ensemble de l'établissement,
- ▶ une étanchéité du Blige d'Aix 1. Les travaux électriques commenceront au mois de juillet,
- ▶ une rénovation des douches du personnel d'Aix 1 en cours.

➔ Les fiches de postes :

- ▶ à compter de juillet, des groupes de travail seront établis avec la présence des premiers surveillants, officiers de secteur, incluant les gradés en périphérie (qui sont de toutes les notes de service), avec les chefs de détention et leurs adjoints sur une réorganisation de certains secteurs,
- ▶ une note doit être rédigée à l'attention des gradés QID Aix 1 (concernant leur positionnement),
- ▶ les 2 surveillants affectés au QID Aix 1 pourront travailler du lundi au vendredi à compter du 01/07/2022, en attendant la validation lors du prochain CTS,
- ▶ une note de service est en cours d'élaboration pour, le régime de confiance qui définira le responsable de secteur.



➡ La gestion des Ressources Humaines (RH) :

- ▶ le service est en pleine restructuration, des nouvelles procédures seront mises en place. **FO Justice** restera vigilant à l'application stricte de la réglementation.
- ▶ les agents des brigades, qui sont sollicités en renfort seront positionnés sur des postes protégés,
- ▶ la méritocratie : désormais les agents obtenant un poste fixe ou une brigade devront respecter la charte d'engagement,
- ▶ Obtention de 4 agents en service de nuit pour la SAS. La DAP a refusé, toutefois la direction n'est pas fermée à un échange avec les différents acteurs de ce secteur pour étudier les besoins et les impératifs.

Le bureau local **FO Justice** appuiera la demande faite par le personnel, par contre il n'a jamais été question pour notre OS de demander un gradé de nuit pour la SAS. Dans l'attente des suites données à ce dossier, l'instruction sera communiquée de ne pas prendre les agents en extraction médicale de nuit.

➡ Abondement en personnel administratif (PA) :

- ▶ 2 agents administratifs intègrent l'établissement en septembre, il faut souhaiter l'arrivée des sortants d'école.

➡ Le respect de la hiérarchie :

- ▶ **FO Justice** a demandé le respect de la chaîne hiérarchique et de la réglementation, chacun ayant son poste, son grade et ses attributions.

➡ A propos des autres sujets **FO Justice** est intervenu :

- ▶ Pour le mess, notre OS a demandé une ouverture dès 11h00. En attendant un avenant au contrat **FO** une ouverture à 11h30. En outre le prestataire de service a embauché un personnel supplémentaire, pour réduire le temps d'attente.
- ▶ 2 canapés ont été livrés, ceux-ci sont jugés trop petits par la direction, un 3ème est commandé.
- ▶ La mise en place d'un ordinateur et d'une imprimante connectés à la 42 au niveau de la salle d'appel d'Aix 1.

Pour finir **FO Justice** demandait un audit de la Mission de Contrôle Interne (MCI). Du fait de la prise de fonction de la nouvelle directrice, il sera de facto mis en place sur le troisième trimestre 2022. Et en attendant il pourrait être mis en place un audit d'auto-contrôle.

Le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires (DISP) de Marseille a répondu à l'intervention **FO Justice** de notre établissement. Le DISP a tenu compte de votre mal-être **et demande à ce que les difficultés remontées par le bureau local FO** soient impérativement traitées. La direction locale a reçu le mandat d'agir en ce sens.

FO Justice restera vigilant sur l'avancée et l'application de ces demandes. Il est temps que le CP Aix-Luynes soit enfin reconnu comme étant le troisième établissement pénitentiaire de France !!!

Le SLP **FO Justice** CP Aix-Luynes
Le 29 juin 2022

